

ELECTION

Serment du Conseiller

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sédez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard
L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please ad-
vise, without delay,
the
ARCHIVIST

1 1 0 0 0 0 0 0 0 0

**Pas de nouvelle
assermentation à
l'hôtel de ville ?**

1936

A l'hôtel de ville, on semble juger qu'il faut une nouvelle assermentation du maire et des échevins, à la suite de la mort de George V. Lors de la mort d'Édouard VII, en 1910, et de la reine Victoria, en 1901, les édiles du temps n'eurent pas à prêter de nouveau serment d'office, une clause de la charte stipulant que dans la prestation du serment, les conseillers municipaux jurent fidélité et loyauté "au Roi et à ses successeurs ou héritiers futurs". En raison de cette formule, on écrit qu'une nouvelle assermentation serait inutile. En outre, on s'inspire des précédents de 1910, 1901 et autres dates du passé où des rois anglais moururent, depuis la confection de la charte municipale, en 1833.

Cependant, les avocats du Contentieux seront consultés afin qu'une décision définitive soit prise.

**Pas de nouveau serment
d'office pour l'échevin**

La Presse

30 janvier 1936

Le maire et les échevins de Montréal n'auront pas à prêter serment d'office au nouveau roi d'Angleterre, Édouard VIII, selon un avis exprimé officiellement par l'avocat-conseil de la Ville, Me Guillaume Saint-Pierre. Cet avis est à l'agenda de la séance du conseil qui doit avoir lieu cet après-midi, à trois heures.

En ne renouvelant pas son serment d'office, l'autorité municipale s'inspire des précédents de 1910 (mort d'Édouard VII) et de 1901 (mort de la reine Victoria), alors que

les édiles en fonctions ne renouvellent pas leur serment d'office.

Dans les communications au conseil, on note deux accusés de réception du secrétaire de lord Tweedsmuir, gouverneur général du Canada, relativement aux résolutions de sympathie adoptées la semaine dernière par le conseil municipal, après la mort du roi.

Dans une lettre adressée aux conseillers municipaux, le Club ouvrier Maisonneuve proteste contre le fait que l'avocat-conseil de la Ville, Me Charles Laurendeau, est en même temps directeur d'une banque.

**Smoking Rule Debated
By Decorous Aldermen**

Gazette — 4 février 1936

Ald. Dave Rochon—non-smoker—suggested yesterday that City Council should mellow its deliberations by smoking.

"Oh," said a shocked Ald. W. H. Biggar—pipe-smoker—"let us preserve decorum—please!"

Mr. Biggar is the gentleman who, two days ago, found one of his colleagues "yelping like a dog" and had to take the finding back.

So Council smoked.

Just as well, for a little later the same Mr. Biggar looked for a moment as though he was fringing expulsion from Council for having wounded Ald. J. Adhemar Raynauld in the latter's tenderest and most righteous spot.

**Honore Parent's Trip
Paralyzes Executive**

Gazette — 18 fevr 1936

The Executive Committee can sit unofficially.

It can discuss—informally. But it can do nothing. For Honore Parent, K.C., director of services, is absent in the United States on an official trip for the City Hall. City charter, which requires the director to be present at every Executive session as representative of the public in general, also lays down that the director may be replaced only by a nomination approved by City Council. And Council has named nobody.

Mr. Parent will be back next Monday.

Lors de l'assermentation des conseillers municipaux



Jeudi soir, le 12 novembre dernier, avait lieu à l'hôtel-de-Ville de Montréal, l'assermentation des conseillers du Parti Civique. Sur notre photo, on reconnaît de gauche à droite, MM. Richard LaSalle, Fernand Desjardins et Adrien Angers, nos trois conseillers du district Mercier.

(Photo Flambeau, Beaupré)